

Lédito

En septembre dernier, Marine Jeantet, nouvelle directrice des risques professionnels de la Cnamts interviewée dans la revue "Travail et sécurité" fixe comme priorité au réseau prévention « de mieux atteindre les salariés et les chefs d'entreprises ».

Les travaux engagés par les comités techniques régionaux (CTR) en Bretagne s'inscrivent dans ce sens. Le dynamisme de la commission du CTR3 "métiers de la mer" en est la parfaite illustration. L'adhésion et le travail commun des partenaires sociaux de cette commission se sont concrétisés le 12 octobre 2015 par la signature d'une convention régionale d'objectifs (CRO) entre la Carsat Bretagne, l'union du mareaire français, l'association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP) et le syndicat des fabricants des aliments conservés de Bretagne Ouest Atlantique. L'ambition des signataires de cette convention est d'accompagner au moins seize établissements bretons afin que chaque entreprise puisse avoir à proximité un exemple opérationnel de maîtrise du risque. Les professionnels du mareaire et de l'activité poisson pourront ainsi s'engager pour investir dans la prévention de leurs risques professionnels.

Les autres programmes nationaux et régionaux, prérogatives de nos CTR, se poursuivent. La prévention des chutes de hauteur dans le bâtiment portée par le CTR2 demeure d'actualité. Comment mobiliser les différents acteurs dans le secteur du bâtiment et des travaux publics? La convention de partenariat signée entre la direction des risques professionnels de la Carsat et l'OPPBTB définit les modalités d'accompagnement des entreprises du BTP pour la prévention des risques de chute. Dans ce numéro, vous lirez aussi, le témoignage de différents acteurs, de l'activité du transport routier de marchandises qui ont suivi des formations à la prévention des risques professionnels proposées par la Carsat, action liée à la formation et le parcours vers l'emploi.

Éric Balcon

Président employeur CTR3 MEDEF.



Informations pratiques

▶ Mettre en œuvre les missions de secrétaire du CHSCT: un rôle essentiel

L'organisation du travail, les méthodes de management, les récentes évolutions législatives, la priorisation de démarches de prévention de certains risques (TMS, RPS...), de nouveaux enjeux socio-économiques, sociétaux, impactent le domaine de compétence du CHSCT.

▶ *En savoir plus*



Retour sur le vif

Accompagner les professionnels du mareaire et de l'activité poisson pour la prévention de leurs risques professionnels.

La Bretagne est la première région de mareaire avec 36 % du chiffre d'affaires du mareaire français. Elle est également la première région transformatrice de produits de la mer (32 % du chiffre d'affaires de la transformation française en 2010) avec en premier lieu, une spécialité de fabrication de conserves de poisson.

▶ *Lire l'article*

L'actu

▶ La prévention des chutes de hauteur dans le Bâtiment et les Travaux Publics: les entreprises, certes, mais les maîtres d'ouvrage aussi!

En 2013, les chutes de hauteur (toitures, terrasses, verrières, charpentes, échelles mobiles, escabeaux) ont représenté 18 % du nombre des arrêts de travail, 25 % d'incapacités temporaires, 15 % des incapacités permanentes.

▶ *Lire l'article*

▶ Transports routiers, se former à la prévention: un atout!

Le groupe Le Calvez transports a expérimenté le nouveau dispositif de formation pour le transport routier avec la participation d'un dirigeant pour piloter des projets de prévention des risques professionnels mais également un animateur Prévention Transport Routier et un Acteur Prévention Secours.

▶ *Lire l'article*

La prévention des chutes de hauteur dans le Bâtiment et les Travaux Publics : les entreprises, certes, mais les maîtres d'ouvrage aussi !

En 2013, les chutes de hauteur (toitures, terrasses, verrières, charpentes, échelles mobiles, escabeaux) ont représenté 18 % du nombre des arrêts de travail, 25 % d'incapacités temporaires, 15 % des incapacités permanentes. Les travaux en hauteur restent la première cause d'accidents graves et mortels dans le BTP.

L'an dernier, la mobilisation des principaux acteurs* de la prévention sur ce sujet prioritaire a permis de déployer une campagne de communication et d'action. Ainsi, la Carsat Bretagne et l'OPPBTB ont uni leurs moyens pour assurer une action plus efficace sur le terrain, synergie formalisée par la signature d'une convention de partenariat en fin d'année.

Mobiliser, informer, accompagner, non seulement les entreprises des activités du BTP les plus exposées aux travaux en hauteur, mais également les maîtres d'ouvrage.



En effet, la prévention la plus efficace doit être abordée dès la conception des ouvrages, afin de mettre en œuvre le respect des neuf principes généraux de prévention précisés à l'article L. 4121-2 du code du travail. Ces principes s'appliquent aux entreprises dans leur intégralité et, pour sept d'entre eux, aux maîtres d'ouvrage (MOA), maître d'œuvre (MOE) et aux coordonnateurs sécurité et protection de la santé (CSPS). Il appartient donc aux MOA

d'intégrer la sécurité dans leurs projets afin d'assurer au mieux la santé et la sécurité des salariés des entreprises qui participeront à la réalisation des ouvrages, ainsi qu'à leur maintenance ultérieure.

Comment y parvenir ?

- ➔ En insérant la prévention dans les cahiers des charges (ex: exclure les matériaux qui n'offrent pas une résistance suffisante par leur nature pour la réalisation de toitures neuves, prévoir la mise en place, prioritairement, d'acrotères de hauteur suffisante, de garde-corps définitifs pour les interventions ultérieures sur toitures, d'attribuer des moyens communs de prévention à certains lots...).

Le réseau prévention se mobilise pour qu'apparaissent dans les pièces marchés [Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)], et donc de manière contractuelle, la mise en œuvre d'une organisation et/ou de matériels de sécurité attribués à un lot et bénéficiant à plusieurs corps d'état.

On peut citer, par exemple :

- la mise en service anticipée d'ascenseurs pour les besoins du chantier diminue la pénibilité et le risque de chute de hauteur,
- l'implantation d'une plateforme sur mât, au lot isolation, dès la fin du gros œuvre, pour servir aux approvisionnements de plusieurs corps d'états,
- la présence de la grue du gros œuvre pour les lots (charpente, étanchéité...) pendant toute la durée du chantier pour éviter les manutentions manuelles.

Pour plus d'informations : [ED 6186](#).

Cette brochure INRS démontre qu'une organisation maîtrisée des approvisionnements du second œuvre réduit le montant des travaux concernés.



- ➔ En associant la sécurité aux critères de sélection des entreprises, qui répondront à ces CCTP complétés de ces éléments de prévention.
- ➔ En veillant au respect de la prévention des risques sur les chantiers (ex: vérification de la mise en place de protection des trémies, de moyens d'accès temporaires en hauteur conformes,...).

Certains MOA ont formalisé leur engagement dans cette action en coopérant avec la Carsat Bretagne (à l'exemple de la communauté hospitalière de Dinan-St-Malo-Cancalle pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) de Quévert (22), d'une capacité de 150 lits, actuellement en construction...) ou en signant des conventions avec l'OPPBTB (à l'exemple de la société bretonne Aiguillon Construction, constructeur privé d'HLM) ou en assistant aux formations MOA dispensées ou en intégrant les recommandations de la Carsat Bretagne.

*Direction Générale du Travail, Institut National de Recherche et de Sécurité, Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, Régime Social des Indépendants, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.



Avec la participation de Thierry Palka (Carsat), d'Agnès Nicolay (OPPBTB) et de Philippe Leloup (CTR)

Transports routiers, se former à la formation à la prévention, un atout !

Le groupe Le Calvez transports et logistique a expérimenté le nouveau dispositif de formation pour le transport routier avec la participation d'un dirigeant pour piloter des projets de prévention des risques professionnels mais également un Animateur Prévention Transport Routier (APTR) et un Acteur Prévention Secours (APS).

Pascal Boulanger, responsable sécurité, groupe Le Calvez transports et logistique, membre employeur CTR2, a suivi la formation. Il témoigne.



« Le projet de la Carsat "tombeait à point nommé" pour le groupe Le Calvez. Nous sommes déjà largement inscrits, avec succès dans une démarche de prévention du risque routier. Certes, **dans une entreprise de transports, le risque routier constitue le risque principal d'accident mais à la sortie**

de sa cabine, le conducteur poids lourds devient un piéton exposé à différents risques d'accidents du travail, pour preuve la surreprésentation de l'activité "transports routiers de marchandises" au sein des indicateurs sécurité nationaux.

Grâce au projet de la Carsat, nous travaillons maintenant avec méthode pour la prévention des accidents du travail au sein de notre groupe ».

Andréva Le Ravallec, assistante d'exploitation de Trans Avi Ouest - Groupe Le Calvez, fait part de son ressenti sur la formation APTR « Cette formation est une bonne approche de la prévention, notamment, grâce aux intervenants qui ont une démarche participative avec les stagiaires. Celle-ci porte



sur les retours d'expérience de chacun. Ce rôle d'APTR au sein de l'entreprise, nous permet d'instaurer une communication efficace avec nos conducteurs, nous oblige à nous rendre compte des difficultés du terrain et à essayer de trouver les meilleures solutions pour leur sécurité ».

Gwenaël Prigent - Conducteur Trans Avi Ouest - Groupe Le Calvez et membre salarié CTR2, atteste de son intérêt pour la formation APS.



« La formation APS m'a beaucoup apporté, au sens où, j'identifie plus facilement les situations à risques rencontrées dans le cadre de mon activité.

Ce "regard neuf" va me permettre de travailler étroitement avec Andréva Le Ravallec dans la recherche de solutions pour nous faciliter le travail et réduire le risque d'accidents ».



Mettre en œuvre les missions de secrétaire du CHSCT : un rôle essentiel

L'organisation du travail, les méthodes de management, les récentes évolutions législatives, la priorisation de démarches de prévention de certains risques (TMS, RPS...), de nouveaux enjeux socio-économiques, sociétaux, impactent le domaine de compétence du CHSCT.

La Carsat Bretagne propose une formation actualisée à destination des secrétaires de CHSCT. Cette action se fixe pour objectif de faire acquérir aux secrétaires des méthodes et des outils développant leurs capacités organisationnelles et ainsi rendre plus efficace et constructive l'animation du CHSCT.

Elle ouvre des pistes d'action qui élaborent et mettent en œuvre une stratégie d'intervention pertinente et adaptée. Cette formation interentreprises prise en charge par la Carsat est également l'occasion d'échanges de pratiques et de retours d'expériences.

[Pour en savoir plus](#)

[Pour vous inscrire à la formation](#)



Retour sur le vif

Accompagner les professionnels du mareyage et de l'activité poisson pour la prévention de leurs risques professionnels



La Bretagne est la première région de mareyage avec 36 % du chiffre d'affaires du mareyage français. Elle est également la première région transformatrice de produits de la mer (32 % du chiffre d'affaires de la transformation française en 2010) avec en premier lieu, une spécialité de fabrication de conserves de poisson.

Prévenir les risques professionnels est un enjeu économique et social pour les entreprises de ce secteur d'activité qui est marqué par la crise que connaît la pêche.

Il est tributaire des aléas d'approvisionnements et doit répondre à des demandes de clients de plus en plus exigeants, notamment sur les délais et la fraîcheur des produits.

Les métiers restent manuels et très techniques. De plus, les entreprises ont des difficultés à recruter du personnel qualifié ; celui-ci étant également recherché par les secteurs de la grande distribution et la poissonnerie.

En 2013, devant ce constat, la Carsat Bretagne, les services de santé au travail de Quimper (STC) et de Lorient (AMIEM) se sont unis pour aider les entreprises à mettre en œuvre des actions pour prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Un partenariat avec les branches

professionnelles [l'Union du mareyage français, l'association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP), le syndicat des fabricants des aliments conservés de Bretagne Ouest Atlantique du mareyage] et avec les services de santé au travail a permis de réaliser un guide d'évaluation des risques et un diagnostic sur les troubles musculo-squelettiques dans les magasins de marée.



Enfin, le 12 octobre 2015, ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une Convention Régionale d'Objectif (CRO). Cette convention incitera les professionnels du mareyage et de l'industrie du poisson à s'engager pour la prévention de leurs risques professionnels, en bénéficiant du soutien financier de la Carsat.

L'entreprise Socorex (Concarneau) qui transforme poissons et saumons dans sa nouvelle usine, accueillait les signataires et un point presse y était organisé. En effet, l'entreprise, qui emploie 31 salariés, a sollicité la Carsat Bretagne et le STC pour le projet de construction d'un bâtiment. Ce fut l'opportunité d'intégrer dès la conception des lieux et situations de travail, la prévention des risques professionnels.

Cette collaboration a commencé par un diagnostic approfondi de la situation de l'entreprise. Les facteurs de risques ont été identifiés. Les préconisations, qui ont suivi cette étude, ciblent des transformations faites en concertation avec les différents acteurs de l'entreprise [encadrement, salariés, instances représentatives du personnel (IRP)] :

- **la circulation extérieure** (sens unique de circulation, zones de stationnement séparées des voies de circulation, deux parkings personnel et production avec accès sécurisés, aire de manœuvre poids lourds dans une zone de déchargement, quais niveleurs, éclairage automatique extérieur).



- **la circulation intérieure** (implantation des lignes respectant la marche en avant, déplacements du personnel et voies de circulation des chariots séparées, combles aménagés, larges escaliers).
- **les ambiances thermiques** (gainés textiles à diffusion en sortie d'évaporateur, système chauffant de sèches-bottes).
- **le bruit** (séparation des zones les plus bruyantes, éloignement autant que possible des postes de travail des sources de bruit).
- **l'éclairage** (naturel par des baies vitrées sur murs extérieurs et portes, artificiel par des luminaires à led).
- **les chutes de plain-pied** (sol antidérapant aussi bien dans les ateliers que dans les vestiaires et les escaliers intérieurs, pentes et dispositifs d'évacuation des eaux).

Les études ergonomiques des situations de travail ont amélioré des situations de travail contraignantes :

- **le tri de la matière première** (transpalettes à levée haute à mise à niveau automatique, chariot muni de fourches permettant de soulever les bacs)

- **les lignes de filetage** (approvisionnement mécanisé avec système automatique de défilage des bacs, espace de stockage tampon pour palettes matières premières)
- **le glaçage et la palettisation** (mécanisation du glaçage en continu des bacs, espace palettisation suffisamment grand, utilisation de chariots à levée haute ou tables élévatrices)



L'adhésion et le travail commun de la commission "mareyage et métiers de la mer" du CTR3 se sont concrétisés par la signature d'une convention régionale d'objectifs (CRO) entre la Carsat Bretagne, l'union du mareyage français, l'association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP) et le syndicat des fabricants des aliments conservés de Bretagne Ouest Atlantique.

Les professionnels du mareyage et de l'activité poisson pourront ainsi s'engager pour investir dans la prévention de leurs risques professionnels.



- **le travail aux couteaux** (formation de personnes qualifiées à l'affûtage, respect des préconisations de la Carsat Bretagne "Démarche du couteau qui coupe").



L'entreprise a mis en œuvre, lors de la construction de son nouveau bâtiment, une démarche partenariale avec la Carsat Bretagne et le service de santé au travail de Cornouaille (STC).

L'investissement dans un tel projet a permis l'amélioration

continue de la qualité de vie au travail, tout en assurant la rentabilité et la pérennité de l'entreprise.

Le partenariat entre la Carsat Bretagne et le STC a été une opportunité pour développer une démarche de prévention des risques professionnels au bénéfice des entreprises du secteur du mareyage et de l'activité poissons.